

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015 A 18H30

L'an deux mille quinze, le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le 27 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DOUCE, Maire.

<b>Etaient Présents :</b>	Mme Dominique GENOT, Mr Klaus SCHOPPHOFF, Mr Gérard THIEVIN, Mr Charles PETITHORY, Mme Brigitte DETOLLENAERE, Mme Janine VERGE, Mr René LATOUR, Mme Marie BESSES
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	Mr Pierre SOUDAIS (mandat à Mr Charles PETITHORY)
<b>Absents</b>	Mme Christiane BOUVARD, Mme Valérie BONED, Mr Pierre BEDOUELLE, Mr Jacques ROMAN, Mme Chantal JOSEPH
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Dominique GENOT

**Conseillers** : en exercice : 15                      présents : 9                      votants : 10

La séance est ouverte à : 18H30

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence délibération	Objet
1		Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015 et 24 février 2015
2	15/3/09	Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal 2014
3	15/3/10	Approbation du Compte Administratif – Budget Principal 2014
4	15/3/11	Affectation de Résultat -- Budget Principal
5	15/3/12	Vote des taux 2015
6	15/3/13	Subventions aux associations 2015
7	15/3/14	Vote du Budget Primitif – Budget Principal 2015
8	15/3/15	Approbation du Compte de Gestion – Assainissement 2014
9	15/3/16	Approbation du Compte Administratif – Assainissement 2014
10	15/3/17	Affectation de résultat – Budget Assainissement
11	15/3/18	Vote du Budget Primitif – Assainissement 2015
12	15/3/19	Approbation du Compte de Gestion – Eau 2014

14	15/3/21	Affectation de résultat – Budget Eau
15	15/3/22	Vote du Budget Primitif – Eau 2015
16		Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'approbation des comptes-rendus du 29 janvier et 24 février 2015 seront voté au prochain conseil municipal.

---

## 2 15/3/09 Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal 2014

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal, trésorier de Saint Fargeau Ponthierry,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article unique : de déclarer** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 3 15/3/10 Approbation du Compte Administratif – Budget Principal 2014

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2014.

**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- un résultat de l'exercice 2014 de 251 046.73 € qui se décompose comme suit :

336 295.75 € en Fonctionnement  
-85 249.02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 508 109.49 € qui se décompose comme suit :

622 513.16 € en Fonctionnement  
-114 403.67 € en Investissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous la présidence de M. Klaus SCHOPPHOFF, le Maire en exercice s'étant retiré :**

**Article unique : d'approuver** le compte administratif 2014 en ses résultats.

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **4 15/3/11 Affectation de Résultat -- Budget Principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître :

- un résultat de l'exercice 2014 de 251 046.73 € qui se décompose comme suit :

336 295.75 € en Fonctionnement  
- 85 249.02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 508 109.49 € qui se décompose comme suit :

622 513.16 € en Fonctionnement  
-114 403.67 € en Investissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article unique : d'affecter les résultats comme suit :**

##### **SECTION FONCTIONNEMENT**

###### **RECETTES :**

**Résultat de fonctionnement reporté** 002 322 513.16 €

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

###### **RECETTES :**

**Excédents de fonctionnement capitalisés** 1068 300 000 €

###### **DEPENSES :**

**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :** 001 114 403.67 €

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **5 15/3/12 Vote des taux 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

**Article unique : de ne pas augmenter les taux 2015, lesquels sont établis comme suit :**

<b>Désignation</b>	<b>Taux 2014</b>	<b>Taux 2015</b>
Taxe d'Habitation	8,90 %	8,90 %
Taxe Foncier Bâti	15 %	15 %
Taxe Foncier Non Bâti	30,90 %	30,90 %

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 6 15/3/13 Subventions aux associations 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Vous noterez qu'une délibération sera établie pour chacune des associations.**

**Article 1 :** d'allouer les subventions aux associations suivantes :

	<b>Associations</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Vote</b>
1	Amicale de Barbizon	1 000	<b>Reporté au prochain conseil Municipal</b>
2	Barbizon Cultures	2 000	<b>Unanimité</b>
3	Sports Loisirs et Culture de Barbizon	6 150	<b>Unanimité</b>
4	Bibliothèque pour Tous	800	<b>Unanimité</b>
5	Cercle Laure Henry	1 200	<b>Unanimité</b>
6	Cercle Sportif de Barbizon	2 600	<b>Reporté au prochain conseil Municipal</b>
7	Comité du Jumelage	2 000	<b>Reporté au prochain conseil Municipal</b>
8	Société de chasse	400	<b>Unanimité</b>
9	FNACA	500	<b>Unanimité</b>
10	Barbizon Tourisme	55 080	<b>Unanimité</b>
11	Concert du Pays de Bière	500	<b>Pas de subvention car subventionné par la COMCOM</b>
12	Barbizon en fêtes	9 000	<b>Unanimité</b>
13	Réserve	8 570	
	<b>Compte 6574</b>	<b>90 000</b>	

---

## 7 15/3/14 Vote du Budget Primitif – Budget Principal 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 2 033 413.16 Euros

Recettes : 2 033 413.16 Euros

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 301 017.42 Euros  
Recettes : 1 301 017.42 Euros

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget par chapitre pour les deux sections.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal décide :

**Article unique** : D'APPROUVER le budget primitif communal pour l'exercice 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

---

### **8 15/3/15 Approbation du Compte de Gestion – Assainissement 2014**

**Vu** le compte de gestion ASSAINISSEMENT DE BARBIZON 2014 du Receveur Municipal,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif ASSAINISSEMENT DE BARBIZON de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide :

**Article unique** : de déclarer que le compte de gestion ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

---

### **9 15/3/16 Approbation du Compte Administratif – Assainissement 2014**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif ASSAINISSEMENT 2014,

**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- un résultat de l'exercice 2014 de 123 774.87 € qui se décompose comme suit :

32 237.38 € en Fonctionnement  
91 537.49 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 370 600.89 € qui se décompose comme suit :

108 860.76€ en Fonctionnement  
261 740.16€ en Investissement

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide, sous la présidence de M. Klaus SCHOPPHOFF, le Maire en exercice s'étant retiré :

**Article unique** : d'approuver le compte administratif ASSAINISSEMENT 2014 en ses résultats.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 10 15/3/17 Affectation de résultat – Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif ASSAINISSEMENT

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de l'exercice 2014 de 123 774.87 € qui se décompose comme suit :

32 237.38 € en Fonctionnement  
91 537.49 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 370 600.89 € qui se décompose comme suit :

108 860.76€ en Fonctionnement  
261 740.16€ en Investissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article unique** : d'affecter les résultats comme suit :

### **SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :**

Résultat de fonctionnement reporté	002	108 860.76 €
------------------------------------	-----	--------------

### **SECTION INVESTISSEMENT RECETTES :**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	261 740.13 €
--	-----	--------------

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 11 15/3/18 Vote du Budget Primitif – Assainissement 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 283 608.76 Euros  
Recettes : 283 608.76 Euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 501 579.89 Euros  
Recettes : 501 579.89 Euros

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget par chapitre pour les deux sections.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Article unique** : D'APPROUVER le budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

---

---

## 12 15/3/19 Approbation du Compte de Gestion - Eau 2014

**Vu** le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal, trésorier de Saint-Fargeau-Ponthierry,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif EAU de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article unique : de déclarer** que le compte de gestion EAU dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 13 15/3/20 Approbation du Compte Administratif - Eau 2014

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif EAU de l'exercice 2014.

**Considérant** que le compte administratif EAU de l'exercice 2014 présente :

- un résultat de l'exercice 2014 de -4550.16 € qui se décompose comme suit :

15467.72 € en Fonctionnement  
-20 017.87 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 82 952.30 € qui se décompose comme suit :

54056.93 € en Fonctionnement  
28 895.37 € en Investissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous la présidence de M. Klaus SCHOPPHOFF, le Maire en exercice s'étant retiré :**

**Article unique : d'approuver** le compte administratif EAU 2014 en ses résultats.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## 14 15/3/21 Affectation de résultat - Budget Eau

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif EAU 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de l'exercice 2014 de -4550.16 € qui se décompose comme suit :

15 467.72 € en Fonctionnement  
-20 017.87 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 82 952.30 € qui se décompose comme suit :

54 056.93 € en Fonctionnement  
28 895.37 € en Investissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

**Article unique** : d'affecter les résultats comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**RECETTES:**

**Résultat de fonctionnement reporté**                      **002**                      **45 556.93 €**

**SECTION INVESTISSEMENT**

**RECETTES:**

**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté**                      **001**                      **28 895.37 €**

**Excédents de fonctionnement capitalisés**                      **1068**                      **8500 €**

**Adopté à l'unanimité.**

---

**15            15/4/22 Vote du Budget Primitif – Eau 2015**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 295 475.88 Euros  
Recettes : 295 475.88 Euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 296 371.25 Euros  
Recettes : 296 371.25 Euros

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget par chapitre pour les deux sections.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Article unique** : D'APPROUVER le budget primitif EAU pour l'exercice 2015.


**Adopté à l'unanimité.**

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h00.**

*(Handwritten signatures and stamps)*

**Le Maire,  
Philippe DOUCE**



8/8